

COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE
Compte rendu de la réunion du 7 juillet 2021
à Aimargues

Séance du 7 juillet 2021

Date de convocation : 29/06/2021

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 20 titulaires, 7 suppléants

Membres votants présents : 20 titulaires, 2 suppléants avec procurations

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 9 (dont 6 délivrées à des titulaires et 3 à un suppléant)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

En application de la LOI no 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical se tiendra :

- au tiers des membres présents et non à la moitié comme l'exige le droit commun. Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un.

Nombre total de voix : 29

Le quorum est atteint : 22/58 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le sept juillet, à quatorze heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Sommières.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

T. Féline, L. Perrigault-Launay, J. Rosier-Dufond, J. Denat, K. Guyot, A. Brundu, M. Cayzac, J.F. Thomas, J.P. Géraud, P. Deschamps, P. Bénézech, P. Gras, A. Roy, P. Martinez, V. Martin, M.J. Pellet, F. Dhuisme, F. Granier, A. Théron, M. Dubayle Calbano.

Suppléants présents : C. Villanueva (2 procurations), A. Rouressol (1 procuration), C. Cerf, V. Liénard, S. Aubry, J. Croin, P. Chabert

Absents excusés :

R. Crauste, O. Penin, L. Vigouroux, C. Bernard, R. Vianet, M. Népoty, N. Gros-Chareyre, F. Dugaret, A. Chopard, J. Pérédès, J. Téna, J.P. Franc, C. Périssé, M. Pradeille, A. Pobo, J. Cohen-Solal, M. Chambellan, T. Agnel, P. Fortuna-Deschamps, A. Nectoux, J. Rey, Y. Bechard, S. Guy, B. Leccia, I. Couderc, C. Marquier, M. Debouverie, B. Chluda.

Administration :

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction.

Après un mot d'accueil, M. le Président, Pierre Martinez vérifie le quorum et donne lecture des procurations.

Quorum : Le quorum étant vérifié au regard des dispositions de l'état d'urgence sanitaire (22/58), la séance peut commencer. Il accueille également les nouveaux délégués au PETR de la CC Pays de Lunel et donne lecture de la liste des élus.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance. Mme Sonia AUBRY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Résultat du vote :

Vote pour : 29

Abstention : 0

Vote contre : 0

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 07/04/2021

Ensuite le compte rendu du comité syndical du 7 avril 2021, validé par le secrétaire de séance M. Thierry FELINE et M. Le Président le 8 avril, et les Délibérations et Procès-verbaux déposés au contrôle de légalité par la Préfecture du Gard le 13 avril 2021, est soumis à approbation.

Résultat du vote :

Vote pour : 29

Abstention : 0

Vote contre : 0

Informations sur le Bureau syndical du 25 juin 2021, délibérations prises par délégation :

- Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2021 (mise à jour)
- Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2021 à la Région dans le cadre de la contractualisation (mise à jour)
- Demande de financement Projet « Pack Images » modification du plan de financement
- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, approbation de la convention de télétransmission, désignation d'un prestataire
- Organisation du temps de travail
- Taux de promotion pour les avancements de grade
- Contrat d'assurance des risques statutaires, délégation au Centre de Gestion

L'ordre du jour est rappelé :

➤ Délibérations :

1. Dépôt de la candidature au dispositif européen DLAL FEAMPA 2021-2027
2. Création d'un poste permanent d'attaché territorial, pour l'ingénierie de projets et financements/contractualisation et l'animation du Conseil de développement
3. Réflexion sur l'opportunité de mise en œuvre du télétravail
4. Signature de la convention pour l'installation du guichet unique Rénov'Occitanie

➤ Questions diverses :

La séance est ouverte.

1- Dépôt de la candidature au dispositif européen DLAL FEAMPA 2021-2027

M. le Président Pierre Martinez fait un rappel de la démarche mise en place par la Région.

La Région Occitanie Midi-Pyrénées a lancé un appel à candidatures « DLAL FEAMPA 2021-2027 » pour sélectionner les futurs groupes d'action locale « pêche et aquaculture » (GALPA) avec une date limite de dépôt prévue le 12 juillet 2021.

L'objectif du DLAL pour cette nouvelle génération de programme 2021-2027 est de stimuler pour les territoires maritimes des projets locaux structurants au travers de stratégies territoriales qui contribueront aux objectifs régionaux suivants :

- **Objectif 1** : favoriser le développement durable de l'économie maritime sur le territoire de projet, sous l'angle de la création de valeur ajoutée et d'emplois,
- **Objectif 2** : pérenniser les filières historiques (pêche, aquaculture),
- **Objectif 3** : soutenir le développement ou l'émergence de filières relevant de l'économie bleue qui n'entrent pas en compétition avec les filières historiques mais développent au contraire des complémentarités et des synergies avec ces dernières, et contribuent à l'amélioration de la performance environnementale et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le PETR Vidourle Camargue, fortement impacté par la problématique de la pêche (1er port de pêche chalutière de la Méditerranée et 1er port de plaisance d'Europe) avait été retenu pour la période 2014-2020. Il a pu démontrer ses capacités à s'investir dans une stratégie de développement au service d'une économie locale et a fait preuve de sa rigueur dans l'animation et la gestion de programmes européens ce qui est un atout reconnu pour une candidature sur ce dispositif.

Il s'est donc porté candidat et a été lauréat parmi 4 territoires retenus au dispositif de soutien préparatoire suite au dépôt de sa pré candidature début avril 2021.

Dans le même temps, le recrutement d'un chargé de mission DLAL FEAMP a permis d'organiser trois comités de pilotage pour concerter et rassembler les acteurs de l'économie bleue afin de :

1. Valider le diagnostic de territoire (5 mai),
2. Analyser les Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces de l'économie bleue (26 mai),
3. Valider la stratégie, son plan d'actions et la gouvernance du programme (16 juin).

L'ouverture du dispositif à l'économie bleue, c'est-à-dire plus largement à la plaisance, au nautisme et au tourisme, renforce la légitimité de l'ensemble du territoire.

Devenir un territoire plus résilient pour s'engager dans le PACTE VERT pour l'Europe et la Région Occitanie 2040 doit s'inscrire dans une stratégie de croissance bleue qui englobe toutes les activités liées à la mer et doit défendre une forte priorité ciblée :

« Accroître la résilience de l'économie bleue face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de demain »

Cette priorité s'appuiera sur 3 axes transversaux que sont l'Innovation-expérimentation, la Transition écologique et l'Approche Multi-sectoriel/multi-acteurs de l'économie bleue pour alimenter la stratégie de développement locale suivante :

Axe stratégique 1 : Encourager une production alimentaire durable

1. Moderniser et diversifier les méthodes de pêches
2. Soutenir l'émergence de l'activité aquacole sur le territoire
3. Accompagner les pêcheurs dans la normalisation réglementaire de leur activité
4. Promouvoir des signes de qualité pour les activités de la pêche et de l'aquaculture
5. Améliorer le bilan carbone de la pêche et de l'aquaculture

Axe stratégique 2 : Développer les savoir-faire des Hommes et des équipements spécifiques à l'économie bleue

1. Créer des partenariats entre les différents acteurs de l'économie bleue
2. Conserver la valeur ajoutée sur le territoire
3. Former les professionnels aux différentes compétences de l'économie bleue
4. Encourager l'attractivité aux métiers de la pêche et de l'aquaculture
5. Aménager et entretenir les espaces portuaires et les canaux de navigation

Axe stratégique 3 : Conserver et restaurer la biodiversité, les écosystèmes et préserver le patrimoine

1. Accroître les connaissances de la biodiversité et des milieux naturels
2. Sensibiliser les usagers de la mer, des étangs et des canaux et renforcer la cohésion entre les différentes activités
3. Améliorer la gestion des déchets, polluants et coproduits
4. Valoriser et sensibiliser au patrimoine du territoire
5. Soutenir les actions dans la gestion des enjeux environnementaux et climatiques

Pour chacune des priorités il sera possible d'intégrer une approche inter-territoires et d'associer aux travaux du GALPA les acteurs de l'économie bleue des ports de la baie d'Aigues-Mortes : La Grande Motte, Carnon, Palavas-les-Flots, notamment dans les objectifs 1.4, 2.3 et 2.4 et 3.2.

Pour la programmation 2021-2027, l'enveloppe régionale FEAMPA dédiée au DLAL sera portée à 3 M€ (contre 2,4 M€ en 2014-2020), ce qui permet de prétendre à une enveloppe moyenne FEAMPA de 750 000€ par territoire. Quant à la gouvernance, elle a été validée en comité de pilotage et en bureau syndical.

Les territoires candidats seront auditionnés par la Région en septembre et connaîtront les lauréats en décembre pour un début de programmation espéré début 2022.

Un nouvel animateur FEAMPA a récemment été recruté, Louis-Vincent LEPEU, afin de mener la candidature et ensuite animer le dispositif.

Le dialogue lors des 3 comités de pilotage a permis de valider le diagnostic, la stratégie et le plan d'action. Ce sont en moyenne 750 000 € par territoire qui sont attendus sur cette nouvelle programmation.

Il n'y a pas de questions des élus du Comité syndical.

Résultat du vote :

Vote pour : 29

Abstention : 0

Vote contre : 0

2- Création d'un poste permanent d'attaché territorial, pour l'ingénierie de projets et financements/contractualisation et l'animation du Conseil de développement

Le débat posé en comité syndical du 28 janvier 2021, et plus particulièrement lors du débat d'orientations budgétaires, a révélé le besoin croissant des communes et des communautés de communes d'un accompagnement et d'un soutien à la contractualisation et à la recherche de financements.

Le besoin d'un agent de contractualisation est réel afin d'assurer le rôle de vigie pour les communes sur les appels à projets et être au plus près des élus.

La réactivité des collectivités de réponse aux appels à projets ou à manifestation d'intérêt nécessite un appui mutualisé et ainsi porter des projets à l'échelle du PETR.

La solution pour conforter le rôle du PETR auprès des collectivités est la mise en place d'un poste dédié pour l'ingénierie financière de projets et la contractualisation.

L'augmentation de la cotisation courant 2021 des membres (1,90 €) permet d'assoir le financement de ce nouveau poste.

M. Martinez présente la fiche de poste et la définition des principales missions qui seront affectées :

- Appui aux financements des projets et actions de communication pour le compte des collectivités
- Mise en œuvre des politiques de contractualisation sur le territoire
- Appui à l'animation du Conseil de développement

Les élus n'ont pas de remarques particulières, leur besoin ayant été entendu.

Il est donc proposé de créer un poste à caractère permanent à temps complet, filière administrative d'attaché territorial de catégorie A.

Résultat du vote :

Vote pour : 29

Abstention : 0

Vote contre : 0

3- Réflexion sur l'opportunité de mise en œuvre du télétravail

La transformation numérique a, en quelques années, bouleversé nos modes de vie et produit des effets importants sur le monde du travail. Elle a un impact sur les formes, les conditions et l'organisation du travail et implique de nouveaux modes de production, de collaboration, de méthodes de pensée. Pour l'administration, l'enjeu n'est pas seulement de s'adapter ; c'est aussi d'en tirer pleinement parti tant pour moderniser ses modes de fonctionnement que pour proposer aux agents de meilleures conditions d'exercice de leurs fonctions.

Avant la crise sanitaire, le bureau syndical avait demandé d'étudier les possibilités de mise en œuvre du télétravail au sein du PETR Vidourle Camargue. Durant cette crise, le télétravail a été obligatoire pendant les périodes de confinement et a demandé à la structure d'équiper chaque agent pour son bon déroulement.

Hors crise sanitaire, le télétravail est encadré juridiquement par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature. Il s'agit donc aujourd'hui de pérenniser cette pratique qui répond à plusieurs enjeux que le PETR Vidourle Camargue doit relever :

- Qualité du service rendu : meilleures conditions de travail pour la rédaction des candidatures, appels à projets, communication et valorisation,
- Environnement : économie des déplacements motorisés,
- Recrutement : amélioration de l'attractivité de la collectivité,
- Bien-être : meilleure articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle.

Une structure souhaitant permettre le télétravail à ses agents doit prendre une délibération après avis du Comité technique pour fixer les conditions d'application.

M. Martinez souhaite qu'il n'y ait pas de précipitation mais une ouverture de la réflexion à plus long terme, en déconnexion avec les circonstances exceptionnelles liées au COVID.

Il propose que soit mis en place un groupe de travail qui reviendra présenter ses conclusions aux élus du Comité syndical pour un nouveau débat.

Le rapport et la proposition sont soumis à la délibération des élus.

Résultat du vote :

Vote pour : 29

Abstention : 0

Vote contre : 0

4- Signature de la convention pour l'installation du guichet unique Rénov'Occitanie

Depuis le 1^{er} janvier, l'AREC (Agence Régional Energie Climat) est délégataire du Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) pour le compte de la Région Occitanie. Ce service prend désormais le nom de Rénov'Occitanie.

Rénov'Occitanie constitue une nouvelle ambition 2050 pour la Région et ses partenaires : Réduire de 40% les consommations d'énergie (diviser par deux la consommation d'énergie par habitant) et multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable.

Pour mettre en œuvre cette volonté, il s'articule sur des Guichets Uniques dont les principales missions sont :

- Animer la dynamique territoriale : stimulation de la demande / structuration de l'offre,
- Assurer un service d'information et conseil, neutre et gratuit, auprès des privés en délivrant une information de premier niveau et en assurant un conseil personnalisé,
- Déployer une offre d'accompagnement auprès des bénéficiaires afin qu'ils engagent des travaux de rénovation énergétique.

Suite à la consultation AMI 2020 pour la mise en œuvre du SPIRE, la Région a désigné 3 guichets uniques sur le département du Gard répartis en 3 zones. Celle qui couvre les EPCI du PETR Vidourle Camargue est nommée « Sud Gard » associée aux communautés de communes Beaucaire Terre d'Argence, du Pont du Gard et aux communautés d'Agglomération du Gard Rhodanien et Nîmes-Métropole.

L'opérateur principal désigné est donc le CAUE 30 (porte d'entrée unique pour l'utilisateur) en association avec l'ADIL 30 (appui au CAUE auprès des usagers) et les EPCI partenaires.

D'autres acteurs sont associés au dispositif : l'AREC (Agence Régional Energie Climat) pour le suivi des dossiers et leurs financements et l'Agence Urbanis pour les visites, les devis et les audits des travaux.

La prestation du Guichet Unique se distingue en 2 filières. La première, sur le Conseil aux particuliers (standard/accueil/permanences, définition du projet, accompagnement des travaux) et la seconde, sur l'Action territoriale :

- Création de réseaux d'entreprises du territoire : financiers, entreprises, associations...
- Animation territorialisée pour la communication
- Sensibilisation auprès des particuliers
- Logements : Ateliers techniques
- Copropriétés : communication aux syndics

Pour la mise en œuvre des guichets uniques dont les dépenses sont essentiellement de masse salariale, un fort appui de la Région intervient à travers un taux forfaitaire de 60% et le cofinancement des EPCI, qui ont pour notre territoire délibéré favorablement.

Cette mutualisation doit permettre une couverture plus importante (40 appels par jour) sous une convention cadre d'objectifs et de moyens permettant :

- Une démarche territorialisée : implanter des relais dans tous les territoires (permanences à répartir entre les EPCI du territoire),
- Une démarche conventionnée : participer aux projets politiques des territoires qui se décline par une convention de partenariat du Guichet unique avec chaque EPCI.

Le CAUE 30 va donc mettre à disposition 2 agents sur le territoire à partir du 1^{er} octobre 2021 et il est proposé que leur siège administratif soit basé au PETR Vidourle Camargue. Il convient donc de signer une convention de partenariat en annexe pour définir les objectifs et modalités de cette action au sein de la structure.

Elle est prévue pour une durée de 30 mois elle entrera en vigueur à compter du 1er octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 et prévoit notamment la mise à disposition du CAUE du Gard :

- 2 Bureaux (ces locaux n'ont pas vocation à recevoir les usagers),
- 1 Place de parking,
- Connexion internet, imprimante/scanner,
- Accès salle de réunion 20 personnes et matériel de projection (sur réservation).

Au niveau ingénierie, à travers la coordination de l'animation territoriale portée par le CAUE 30 :

- Soutien et suivi de la mission par la direction du PETR,
- Appui à l'organisation des comités techniques et de pilotage,
- Soutien à la communication et représentation du dispositif Rénov'Occitanie.

Il n'y a pas de question des élus qui approuvent la convention.

Résultat du vote :

Vote pour : 29

Abstention : 0

Vote contre : 0

Questions diverses

➤ **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) :**

M. Le Président, Pierre Martinez a signé en Préfecture le 5 juillet dernier le protocole de mise en œuvre du CRTE. Un Comité de pilotage et un Comité technique seront mis en place pour le territoire du PETR au mois de septembre.

➤ **Accueil de la Communauté de communes Pays de Lunel :**

M. Martinez rappelle le vote unanime du comité syndical et l'arrêté du 29 juin pris par les Préfectures du Gard et de l'Hérault. La CC Pays de Lunel a délibéré pour désigner ses représentants au sein du comité syndical. Un Bureau spécial sera organisé pour les Vice-présidences et les délégations.

➤ **Evolution du dispositif SIG mutualisé**

Suite au 2 comités techniques et échanges en bureau, il est proposé que les bénéficiaires du service proposé par la CCRVV se rapprochent de cette dernière pour faire évoluer le dispositif et leurs conventions.

➤ **Recrutement d'un animateur du plan Alimentaire Territorial :**

Le recrutement a été effectué pour un démarrage de la mission en septembre. L'animateur retenu est Titouan Denimal-Pinto pour ses compétences dans les domaines recherchés et sa connaissance de la structure et du territoire.

Autres questions diverses :

➤ M. Jean Denat propose une réflexion sur le canal Rhône-Sète suite à une conférence en Préfecture sur l'avenir du canal, son état et les objectifs à poursuivre.

Est en jeu une subvention importante qui permettrait de développer les usages, tourisme, fret... et assurer l'entretien des berges. La Région est prête à s'engager mais souhaite une manifestation d'intérêt des élus locaux.

M. Gras demande si le fret est viable. Des études ont été faites avec plusieurs scénarios envisagés par rapport au port de Sète et des possibilités.

M. Martinez propose que le sujet soit traité en Bureau et de revenir vers les élus. Il demande à Katy Guyot, nouvellement élue à la Région, puisse faire le relai.

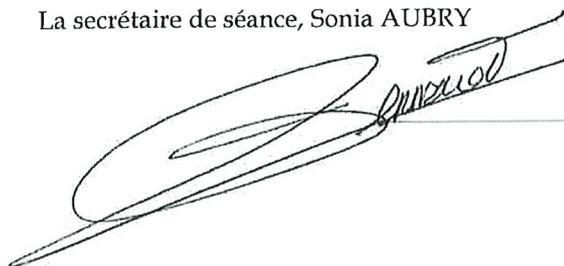
M. Martinez remercie et souhaite de bonnes vacances aux élus présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15h00.

Fait à Aimargues, le 12 juillet 2021,

La secrétaire de séance, Sonia AUBRY

Le Président, Pierre MARTINEZ



Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue